

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

Séance du 16 NOVEMBRE à 10h30

Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port
Monsieur PARICHAULT, Représentant des Usagers du port
Monsieur HENRY, Représentant des services nautiques
Monsieur CHOPPE, représentant les associations sportives et touristiques
Monsieur SALSOU, représentant de la CCI du Var

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des services
Monsieur L'HENAFF, Chargé de Mission DGA
Madame CURNILLON, Représentante des Associations Sportives et Touristiques
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités nautiques-pêche
plaisance
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur HILY, Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Monsieur RUMELHART, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.

Envoi des Convocations par mail le 29 Octobre 2021

Envoi des documents par mail le 05 Novembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Décision Modificative N°2
3. Projet de délibération : Régie à autonomie financière du Port de L'AYGUADE - Modification des statuts
4. Projet de délibération : Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière.
5. Projet de délibération : Désignation du Directeur des Régies
6. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PORTS – Travaux maritimes et prestations en sites maritimes et fluviaux - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
7. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL – Acquisition de motifs d'illuminations et achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 10h34 et indique que ce conseil est particulier puisqu'il est le dernier auquel participe M.SANGUIGNOL et lui donne la parole.

M.SANGUIGNOL remercie les membres du conseil pour leur accueil depuis 2014 qu'il qualifie de convivial, voire chaleureux. Grace à leur ouverture d'esprit, les relations ont été constructives et amicales, autant en conseil que dans les diverses commissions. Après avoir rappelé son invitation du 03 décembre, pour son départ en retraite, M. SANGUIGNOL donne la parole à M.L'HENAFF, son remplaçant à qui il souhaite « bon vent ».

M.L'HENAFF se dit particulièrement ravi de rencontrer les membres du conseil du Port de L'Aiguade qu'il connaît bien puisqu'il y a son bateau. Il se dit très honoré de prendre la suite de M.SANGUIGNOL, conscient du challenge à relever.

Il se décrit comme un ingénieur hydraulicien ayant longuement travaillé pour les services de la ville d'Hyères qui l'avait recruté pour procéder à la rénovation de la station d'épuration de l'Almanarre. Durant sa carrière, il a beaucoup travaillé dans l'eau potable (entretien de tous les réseaux de la ville d'Hyères) et dans la protection contre les inondations dans un système extrêmement contraint (réaménagement des berges du Roubaud et du Gapeau). Cette expérience lui a permis d'acquérir une certaine compétence dans le montage de dossiers réglementaires et la conduite de projets. Quand la Métropole a repris la compétence de la gestion des eaux et de l'assainissement, il a intégré ses services pour travailler sur le dossier d'approvisionnement en eau potable des îles, dossier sur lequel il travaillait encore, il y a peu, et en particulier sur le « Sealine », réseau sous-marin d'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles via la Tour Fondue.

Le choix de M. Le Maire s'est porté sur M.L'HENAFF grâce à sa maîtrise de conduite de projets, nécessaire à la feuille de route qui lui a été donnée : moderniser les ports d'Hyères tout en gardant leurs spécificités.

M.BRUNEL procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 21 SEPTEMBRE 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2– PROJET DE DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N° 2

M.BRUNEL explique que le Conseil municipal a adopté par délibérations le budget primitif 2021 et la décision modificative n°1 du budget annexe du port de l'Ayguade de la ville d'Hyères les Palmiers.

Aujourd'hui, en complément des précédentes décisions budgétaires, il convient de procéder à des ajustements qui se résument ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	302,00 €	302,00 €
Investissement	4 026,00 €	4 026,00 €

Il est projeté un document détaillant les sections d'exploitation et d'investissement établi par Mme CADIOU.

M.PARICHAULT souhaite savoir ce que comprend la dépense en investissement libellé « Equipement pour équilibre ». M.SANGUIGNOL indique que le port ayant une recette excédentaire en investissement, il est nécessaire d'inscrire ce même montant en dépense afin de conserver l'équilibre budgétaire.

M.BRUNEL propose au Conseil Portuaire d'émettre un avis sur cette décision modificative N°2.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE L'AYGADE -MODIFICATION DES STATUTS

M.BRUNEL rappelle que par délibération, le Conseil Municipal a décidé la création de la régie à autonomie financière du Port de L'AYGADE pour l'exploitation du service public industriel et commercial, et a approuvé ses statuts régissant, notamment, la composition du Conseil d'Exploitation, l'un des organes d'administration.

Le fonctionnement des réunions du Conseil d'Exploitation a fait apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires suite à l'intégration du Port du Niel afin de permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal.

Il convient par conséquent :

- De porter à neuf le nombre de représentants du Conseil Municipal, ainsi qu'à neuf membres suppléants;
- De porter à sept le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques, ainsi qu'à sept suppléants.

Il est donc proposé d'émettre un avis sur les modifications à apporter aux statuts de la régie à autonomie financière du Port de l'AYGUADE.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE.

M.BRUNEL indique que ce projet de délibération est le corollaire du précédent et permet de nommer les membres évoqués.

Il est proposé la composition suivante :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

(9 membres titulaires et 9 membres suppléants)

▶ Aux Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière des Ports Saint Pierre, L'Aiguade, La Capte, Auguier et Le Niel :

Titulaires

M. Jean-Luc BRUNEL
M. Philippe BERNARDI
M. Éric GIRARDO
M. Lionel COLIN
M. Francis ROUX
Mme Sophie MANA
M. Jean-Jacques FOUQUE
M. Sébastien FRATELLIA
M. François CORNILEAU

Suppléants

M. Frédéric LIBESSART
Mme Stéphanie VERDINO
M. Laurent CUNEO
M. Patrick MONPATE
Mme Isabelle MONFORT
Mme Marie-Paule PRESTAT
M. Marc CIRCOSTA
Mme Marie BARRUE
M. Olivier MICALLEF

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES

(7 membres titulaires et 7 membres suppléants)

▶ Aux Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière des Ports Saint Pierre, L'Aiguade, La Capte, Auguier et Le Niel :

- Monsieur le Président de l'Association des usagers du port d'Hyères, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Nautique du Port de L'AYGUADE, ou son représentant

- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers LA CAPTE – LES PESQUIERS, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société Nautique Port AUGUIER, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques – PECHE PLAISANCE, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – ENVIRONNEMENT, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des amis du Niel, ou son représentant.

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5– PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DU DIRECTEUR DES REGIES

M.BRUNEL rappelle que les statuts des régies à autonomie financière des Ports d'Hyères Saint Pierre, l'Aiguade, La Capte, Auguier et du Niel, prévoient que chacune soit administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.

Le Maire nomme le Directeur, après sa désignation par le Conseil municipal sur sa proposition, dans les conditions prévues à l'article L.2221-14 du CGCT. En application de ces dispositions, et en remplacement de l'actuel Directeur qui fait valoir ses droits à la retraite, il est proposé de désigner Monsieur Cédric L'HENAFF en qualité de Directeur des régies susmentionnées.

Le recrutement sera opéré sur la base d'un contrat de droit public en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

M.BRUNEL félicite M. L'HENAFF pour sa nomination.

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – PORTS –TRAVAUX MARITIMES ET PRESTATIONS EN SITES MARITIMES ET FLUVIAUX - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M.BRUNEL rappelle que les précédents marchés relatifs aux travaux et prestations en sites maritimes et fluviaux arrivent à échéance au 31 décembre 2021.

Il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'accords-cadres à bons de commande pour permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ces marchés seront passés, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1^{er} janvier 2022, ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un an, et renouvelables trois fois à la date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an.

Cette procédure se compose des quatre lots séparés suivants :

Lot n° 1 : Prestations de géomètre – bathymétrie - plans topographiques et géo-détection des réseaux souterrains

Lot n° 2 : Travaux de dragage – recalibrage et terrassement

Lot n° 3 : Transport des matériaux de dragage

Lot n° 4 : Criblage et tri des matériaux

M.BRUNEL propose aux Membres du Conseil d'émettre leur avis.

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL – ACQUISITION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS ET ACHAT DE MATERIEL POUR LA REPARATION ET LA RENOVATION DE MOTIFS D'ILLUMINATIONS – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M.BRUNEL indique qu'un marché relatif à l'acquisition de motifs d'illuminations destinés aux illuminations festives et à l'achat de matériel pour la réparation et la rénovation de motifs d'illuminations arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2022, ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois à date d'anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 15 000 euros TTC
- Maximum : 300 000 euros TTC

M.BRUNEL, après avoir indiqué que ce marché intéressera plus particulièrement le Port St Pierre, propose aux Membres du Conseil de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

1^{ère} point : DSP PORT DE L'AYGUADE :

Mme CURNILLON souhaite savoir si le cahier des charges de la DSP pour la zone de carénage a été établi.

M.L'HENAFF indique qu'il est en cours de rédaction, mais rappelle les différents engagements pris par M. Le Maire lors de la réunion concernant le devenir de la zone de carénage :

- Envoi d'un courrier à M. Le Préfet demandant une dérogation spéciale pour maintenir l'activité de carénage au port de l'Ayguade. Il n'a été reçu, pour le moment, aucune réponse.
- Organisation de la zone de carénage du Port St Pierre pour accueillir les bateaux de l'Ayguade, ce qui n'est pas aisé.
- Reprise des salariés de l'ANA. Une proposition a été faite à ces 2 personnes qui n'ont finalement pas accepté d'intégrer les effectifs du port d'Hyères.

La parole est passée à Mme SELLAOUI qui présente un calendrier prévisionnel de la procédure de DSP pour la zone d'activité du Port de l'Ayguade. Entre le besoin de se caler sur le calendrier des conseils, les délais légaux obligatoires, les présentations en CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), Mme SELLAOUI estime à environ 18 mois la procédure qui pourrait être présentée aux conseils de Février 2023 pour une prise d'effet en Avril 2023.

Mme CURNILLON indique avoir eu RDV la veille avec M.POLYCARPE à la ZA du Port St Pierre. Il semblerait que certaines choses puissent se faire pour les sociétaires de l'ANA sans gêner l'organisation du Port St Pierre. Il a été indiqué à Mme CURNILLON que les bateaux seraient mis sur remorque dans un périmètre non exploité de la zone de carénage du Port st Pierre, proposition qu'elle juge être une bonne idée.

M.L'HENAFF souhaite que la gestion des bateaux de l'Ayguade soit parfaitement organisée avant de l'évoquer devant les plaisanciers, en rappelant qu'il y a également l'accueil des bateaux d'autres ports à organiser.

M.SANGUIGNOL souhaite connaître où se situe cette zone non utilisée sur la ZA. Mme CURNILLON indique que cela correspond à plusieurs endroits. M. L'HENAFF est d'accord pour l'optimisation des espaces de la ZA, mais rappelle que les activités doivent être conformes au règlement de la zone d'activités.

2^{ème} point : COURRIER DE L'ANA A SES ADHERENTS :

M.WERBER souhaite revenir sur le courrier de l'ANA adressé à ses adhérents. Il juge ce courrier en décalage avec les actions et les engagements de la commune.

Mme CURNILLON justifie ses propos en rappelant que l'arrêté leur a été communiqué en Juillet et qu'il a fallu attendre les uns et les autres, avant d'obtenir une action tardive de la commune. Cela justifie son mail et son ressenti que « la municipalité ne fait rien. »

M.WERBER n'est pas d'accord avec cette analyse en précisant que même si certains correspondants n'étaient pas disponibles lors des appels de Mme CURNILLON, les équipes du Port travaillaient sur le dossier.

Mme CURNILLON indique que la réunion a eu lieu grâce à l'intervention de M. BRUNEL. Ce dernier précise que, même si son ressenti peut-être compris, il est essentiel de savoir que les démarches ne se font pas aisément. Les délais sont plus longs, mais les services portuaires n'ont jamais cessé de travailler sur le dossier. Mme CURNILLON aurait souhaité une meilleure communication. M.WERBER et M. BRUNEL précisent qu'ils sont restés à l'écoute de l'ANA et qu'ils ont apporté des solutions. M.SANGUIGNOL témoigne que les services portuaires n'ont pas cessé de travailler pour arriver à une solution satisfaisante.

M.WERBER convient avoir contacté tardivement Mme CURNILLON, mais précise que toute la Direction était mobilisée.

M.WERBER ajoute qu'un recrutement de grutier est en cours pour, justement, faire face à l'augmentation de l'activité de carénage. M.SANGUIGNOL précise que si le port de La Capte amène un surplus d'environ 15 bateaux, le Port de l'Ayguade amène pour sa part environ 150 bateaux qui nécessitent une gestion différente.

M.WERBER précise qu'un sociétaire de l'ANA recevant ce type de courrier le conduira à penser que la commune ne se sent pas concernée, ce qui est faux au regard de ce qui a été entrepris. Cela ne correspond pas non plus au type de relations qui devrait exister.

Mme CURNILLON indique que la réunion avec M.POLYCARPE était un vrai moment d'échange.

M.L'HENAFF souhaite préciser que depuis son arrivée le dossier a avancé régulièrement, même s'il n'en a pas été fait état auprès de Mme CURNILLON. Il indique que M. Le Maire a coutume de dire que le temps administratif ne convient jamais.

Mme CURNILLON est d'accord pour dire que la position de M. Le Maire était correcte.

M.DURAND souhaite préciser, étant représentant des usagers, qu'il donne acte de la bonne volonté de la Direction des ports à traiter ce dossier.

Mme SELLAOUI souhaite également rappeler que la communication doit aller dans les 2 sens en précisant qu'elle a travaillé intensément avec les services RH sur la reprise du salarié de l'ANA. Au moment de la communication des propositions établies, Mme CURNILLON a alors annoncé que son salarié ne souhaitait pas donner suite à la proposition de M. Le Maire. Mme SELLAOUI aurait souhaité avoir cette information plus tôt pour éviter ce lourd travail. Mme CURNILLON précise que cette décision n'était pas connue avant.

M.PARICHAULT se dit stupéfait de la situation, car le montant des travaux aurait été budgétisé au temps de M.RAYNOUARD. Il juge que le simple courrier de la préfecture a engendré une vive réaction de la commune et des services portuaires qui l'étonne. Il indique avoir des connaissances à la préfecture qui lui auraient indiqué qu'il n'y avait pas d'urgence. Cette décision hâtive le surprend, il s'inquiète de ce que cela pourrait cacher.

M.SANGUIGNOL rappelle que chaque commune est libre de faire comme elle le souhaite. Le courrier préfectoral fait mention d'une déclaration très détaillée à fournir (plans topographiques, analyses d'eau, etc.). M.SANGUIGNOL rappelle également qu'il avait été indiqué à de nombreuses reprises dans les précédents conseils, que l'état de la zone d'activité du Port de l'Ayguade nécessitait des travaux.

M.WERBER indique que le courrier de M. Le Maire adressé à la Préfecture va justement dans ce sens : obtenir un temps de transition. Il précise également que la réunion entre Mme CURNILLON et M.POLYCARPE est l'aboutissement d'environ 1 mois et demi de travail de collaboration entre les différents services du port.

M.SANGUIGNOL rappelle qu'un arrêté fait force de loi et que la pression administrative est de plus en plus importante. M.WERBER insiste sur la responsabilité PENALE de M. Le Maire qui pourrait être engagée. M.SANGUIGNOL précise qu'en cas de continuation de l'activité et de contrôle par la DREAL, M. Le Maire, mais aussi la Présidente de l'association qui carène, seraient sous le coup d'une sanction pénale.

3^{ème} point : RESTAURANT « LE QUAI »

Mme SELLAOUI souhaite revenir sur le restaurant « Le Quai » qui avait été évoqué par M.PARICHAULT au conseil du 21/09/2021. Il avait été indiqué que des tables étaient maintenant placées sur le bord du quai à côté du pont gênant le débarquement des plaisanciers de leur bateau.

M.GRIMARD avait alors expliqué qu'il n'avait jamais été possible d'obtenir les plans de concession du restaurant pour vérifier ses limites. Mme SELLAOUI, après recherches de ces documents et vérification, indique que la bande parallèle à la voirie relève du domaine public. La situation doit donc être régularisée. S'agissant de la partie le long du quai, elle relève du domaine privé.

M.SANGUIGNOL rappelle que la pierre froide de bord de quai appartient à la zone portuaire.

4^{ème} point : TRAVAUX :

M.DURAND souhaite savoir s'il serait possible de connaître la programmation des travaux sur le port de l'Aiguade.

Départ de M. SALSOU à 11h33

M.L'HENAFF indique que les services portuaires travaillent sur le sujet et précise que la baisse des recettes du port oblige la modification de ces travaux et un rééquilibrage du budget.


Mme CURNILLON pense que si le port avait été dragué régulièrement, la situation ne serait pas ainsi. M. L'HENAFF indique que les sédiments du port sont pollués et ne peuvent pas être déposés n'importe où. La solution serait de les mettre en décharge mais cela serait tellement coûteux que le port devrait fermer. Il faut donc un terrain sur lesquels les déposer, les faire sécher puis les trier. M.BRUNEL rappelle que le port de l'AYGUADE a la particularité d'être un port fluvial avec de nombreux matériaux végétaux transportés par les eaux du Roubaud.

M.L'HENAFF indique avoir fait draguer dans le port par le passé. Malheureusement, à la 1^{ère} crue venue, le dragage est comblé. Il est donc nécessaire de réfléchir sur cet investissement.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du PORT DE L'AYGUADE à 11h40.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports & Plages


M. Jean-Luc BRUNEL

